

**REGLEMENT DU CONCOURS BD**  
**des**  
**LES RENCONTRES DE LA BANDE DESSINÉE DE DRANCY**  
**ET DU RESEAU DES MEDIATHEQUES**

**Préambule :**

Les Rencontres de la Bande dessinée de Drancy sont une manifestation annuelle, organisée en partenariat avec le réseau des médiathèques de Drancy, Dugny, Le Bourget et le service jeunesse de la ville de Drancy.

Ces Rencontres sont l'occasion pour le public d'appréhender l'univers de ce média avec la venue d'auteurs-illustrateurs, la présentation d'exposition(s) et le lancement d'un concours de bande dessinée ouvert aux différents publics.

Le présent règlement a pour objectif de définir les règles du concours de BD qui se détermine par la « *création d'une planche de bande dessinée* ».

**Article 1**

**Organisateurs**

Le réseau des médiathèques de Drancy, Dugny, Le Bourget et le service jeunesse de la ville de Drancy, organisent dans le cadre des Rencontres de la Bande Dessinée de Drancy, un concours de BD sous la forme de création de planches de Bande Dessinée.

La responsable du fonds bande dessinée, le chargé de mission « Accès à la culture » et le responsable du service jeunesse pilotent ensemble le projet pour ce qui les concerne sous l'autorité de leurs directeurs de service respectifs, et sous l'autorité hiérarchique de la collectivité.

**Article 2**

**Forme et nature**

Le concours est ouvert à tous les courants de Bande Dessinée (manga, comics, BD européenne, etc...).

La forme et l'époque du récit sont libres (récit poétique, dramatique, fantastique, humoristique, passé, présent, futur) ainsi que les techniques utilisées (crayon, plume, feutre, gouache, pastel, fusain, craie, peinture, bille).

La bande dessinée doit être une histoire courte d'une planche, sans limitation de case, avec ou sans texte, en format portrait et paysage, avec utilisation d'un seul côté.

La création réalisée par le participant a nécessairement l'aspect d'une planche de bande dessinée (un espace narratif subdivisé en plusieurs cases) sur une feuille au format A3.

Les planches réalisées comportent impérativement un titre.

Les créations représentant un seul dessin ne seront pas admises.

Seule la langue française est acceptée.

La (les) planche(s) créée(s) doit (doivent) comporter au verso : le nom, le prénom, le niveau scolaire (la classe), l'adresse et le numéro de téléphone du participant.

Dans le cas d'une participation en groupe, sont mentionnés le nom et prénom des participants, le nom du groupe (école, centre de loisirs...) et le nom et les coordonnées du responsable de ce groupe.

### **Article 3**

#### **Participants**

3.1 Le concours est accessible à toute personne qui réside ou pratique une activité à Drancy, Le Bourget ou Dugny.

3.2 Chaque candidat ne pourra proposer qu'une seule et unique création.

3.3 Limite d'âge : le concours est ouvert à tous du cycle 2 (5 ans) aux adultes.

3.4 Le concours est ouvert aux participations individuelles comme aux participations en groupes (écoles, centres de loisirs...). Les groupes doivent définir un représentant et se limitent à quatre membres par groupe.

3.5 Un thème est défini chaque année. Il est validé par l'élue à la culture sur proposition du groupe organisateur.

Le thème de l'édition annuelle sera indiqué sur le portail web des médiathèques du réseau à compter du mois de novembre qui précède l'année du concours.

### **Article 4**

#### **Catégories de participants**

Les participants sont regroupés en catégories qui se décomposent comme suit :

1<sup>ère</sup> catégorie : les enfants du cycle 2 (Grande section maternelle, CP, CE1)

2<sup>ème</sup> catégorie : les enfants du cycle 3 (CE2, CM1, CM2)

3<sup>ème</sup> catégorie : les collégiens

4<sup>ème</sup> catégorie : les lycéens

5<sup>ème</sup> catégorie : les adultes

6<sup>ème</sup> catégorie : mention du jury

### **Article 5**

#### **Composition du jury**

Le jury est composé des organisateurs des Rencontres de Bande Dessinée de Drancy, soit :

L'élue à la culture de la Ville de Drancy

La directrice du réseau des médiathèques

La chargée des collections BD, son adjointe et le chargé de mission « Accès à la culture » et son adjointe,

Le représentant du service jeunesse,

Les représentants disponibles du conseil des jeunes,

Le jury se réserve le droit de convier toute personne qu'elle jugerait compétente pour y participer.

Le jury ainsi constitué désigne au maximum trois lauréats par catégorie de participants (pour les individuels et pour les groupes).

Le jury porte une attention particulière à l'originalité du scénario et à l'aspect créatif du dessin.

## **Article 6**

### **Date du concours et Modalité de participation**

6.1- Le concours débute en novembre chaque année.

6.2- Les planches sont à déposer à l'accueil de la Médiathèque Georges Brassens jusqu'au mois d'avril de l'année du concours. La date exacte est déterminée en fonction du calendrier de chaque année. Elle sera communiquée sur le portail web du réseau des médiathèques.

6.3- Une exposition des planches créées est programmée lors des Rencontres de la Bande Dessinée de Drancy à la médiathèque Georges Brassens.

6.4- La cérémonie de remise des prix du concours est également prévue lors des Rencontres de la Bande Dessinée de Drancy, qui auront lieu un samedi du mois de mai de l'année du concours (la date exacte sera communiquée sur le portail web du réseau des médiathèques).

6.5- Les trois premiers lauréats de chaque catégorie du concours seront récompensés par un prix constitué d'un lot (sélection d'ouvrage(s)) qui correspond aux âges de sa catégorie.

6.6 Les planches créées peuvent être récupérées par les participants à la médiathèque Georges Brassens à partir de la fin de l'exposition et ce pour chaque année

## **Article 7**

### **Droits de représentation et reproduction**

Les participants s'engagent à céder gratuitement aux organisateurs des Rencontres de la Bande Dessinée de Drancy tous les droits de représentation et de reproduction de leur création originale. Cette cession étant limitée au cadre du concours et à toutes les manifestations et documents de communication s'y rapportant (y compris le site internet du réseau des Médiathèques) pour chaque édition, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

## **Article 8**

### **Responsabilité**

Les organisateurs des Rencontres de la Bande Dessinée de Drancy déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux planches créées.

## **Article 9**

### **Annulation et modifications**

9.1- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours pour toutes raisons qui leur sembleraient nécessaires.

9-2 Les organisateurs se réservent le droit de modifier le calendrier du déroulement du concours tel que précisé à l'article 6 du présent règlement ainsi que la nature des prix du concours.

**Article 10**  
**Acceptation**

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

**Contacts :**

Christophe MARCILLOUX (Animateur-Ville) : 06-76-09-26-71

Guillaume DELCOURT (Chargé de mission « Accès à la culture ») : 01 48 96 45 98

Madiala TOURE (Responsable coordination BD) : 01 48 96 45 58

Médiathèque Georges Brassens : [www.mediatheques.aerobourget.fr](http://www.mediatheques.aerobourget.fr) / tél. 01 48 96 45 67  
Mail : [mediatheques@drancy.fr](mailto:mediatheques@drancy.fr)  
Adresse : 65 avenue Marceau - 93700 Drancy

Service Municipal de la Jeunesse : [www.drancy.net](http://www.drancy.net) / tél. 01 48 96 39 20  
Mail : [smj@drancy.fr](mailto:smj@drancy.fr)  
Adresse : 117 rue Sadi Carnot – 93700 Drancy

Vu pour être annexé à la  
délibération du ...16 NOV 2017...



Pour le Maire  
L'Adjoint

Fait à Drancy le

14 MAI 2018

Madame Aude LAGARDE, Maire de Drancy

Reçu par le représentant  
de l'État le 16 MAI 2018



Pour le Maire  
Adjoint

